



Contravention stationnement

Par **garets**, le **22/12/2013** à **13:50**

Bonjour

Voilà cela c'est déroulé sur les quai à LYON je me suis garé sur une zone payante et j'ai profité des 15 minutes gratuites à laquelle on a Droit dans cette zone. Les nouveaux appareils son tactile et pour profiter de ces 15 minutes offertes il est nécessaire de taper sur l'écran les numéros de la plaque d'immatriculation ce que j'ai fait. En plus, je me suis garé au même moment où la maréchaussé verbalisait le secteur (et croyez moi ils ne perdaient pas leur temps ...)

Pendant que je saissais mes coordonnées pour éditer le billet un des agents habilités ma demandé qu'elle était mon véhicule pour éviter bien évidemment de me verbaliser puisque j'étais entrain de récupérer mon ticket J'ai pris soin de bien renseigner cet agent sur mon véhicule puis nous nous sommes salués souhaités une bonne APM et enfin j'ai récupéré mon ticket et mis à l'intérieure du véhicule bien visible comme il se doit jusque là tout va bien ... Pourtant lorsque j'arrive (de retour de ma course) vers mon véhicule pour partir et ce au bout de 14 minutes précises je m'aperçois avec désarroi, stupeur et colère que je suis VERBALISE !!!??

Heureusement l'agent est toujours en train de mettre des amendes (décidément ils ont vraiment du boulot... ils ne chôment pas ceux là !) je m'approche le salut à nouveau et lui demande des explications sur mon amende et l'agent m'annonce tout de go et avec beaucoup d'aplomb vous avez mal indiqué le n° d'immatriculation sur le ticket....! je vérifie et m'aperçoit effectivement qu'au lieu de 931 j'ai saisi 531 !! toutes les autres lettres sont juste et dans le bon ordre ... SEULEMENT un chiffre est erroné en plus sur l'écran tactile il n'est pas rare qu'une faute de frappe se produise à notre insu

Je suis anéanti ... en plus j'ai beau indiqué à mon Bourreau que lui même m'a demandé où se trouvait mon véhicule (donc il le savait) j'ai beau lui dire que je suis dans le délai de gratuité qu'il ma vu arrivé donc qu'il sait que je suis de bonne foi concernant mon arrivé sur la place de stationnement RIEN Y FAIT il maintient son amende Permettez moi de dire ici que je suis OUTRE de ce comportement qui ressemble très fortement à de l'Abus de Pouvoir je

suis scandalisé par ce comportement et ce manque flagrant de Mauvaise foi !!!
Ne pouvant encaisser ce comportement je souhaite réclamer avec force cette amende mais ai-je matière à contester et si oui dans quelles conditions et avec quelle garantie de SUCCES ... merci beaucoup d'avance de vos réponses
Bien cordialement

Par **aguesseau**, le **22/12/2013 à 15:30**

bjr,
que votre interlocuteur soit de mauvaise foi, c'est possible par contre ce qui est sûr c'est que le numéro d'immatriculation figurant sur le ticket ne correspond pas à l'immatriculation de votre véhicule donc je ne vois pas avec quel argument, à part votre bonne foi, vous pouvez contester cette amende.
cdt

Par **Lag0**, le **22/12/2013 à 16:18**

Bonjour,
[citation]je suis scandalisé par ce comportement et ce manque flagrant de Mauvaise foi !!!
[/citation]
Personnellement, c'est un manque de bonne foi qui me scandaliserait, un manque flagrant de mauvaise foi, c'est plutôt une bonne chose...[smile3]

Par **garets**, le **22/12/2013 à 17:49**

Exact un manque flagrant de bonne foi bien sur désolé Lag0 mais je pense que tu a compris le lapsus ... c'est un peu la meme chose qu'avec le numero saisi sur le ticket un manque de concentration ou bien plutot d'inattention

Pour aguesseau : justement est-ce que la justesse du numero est essentielle pour beneficier de la gratuité d'autant que l'agent verbalisateur était présent de A à Z comme je l'explique clairement (enfin j'espère) dans mon commentaire
@+

Par **alterego**, le **22/12/2013 à 18:10**

Bonjour,

Je partage les réponses qui précèdent.

Réclamez quand même, vous ne perdez rien à le faire, sait-on jamais que l'OMP se laisse

attendrir.

Les faits, rien que les faits en évitant de développer vos états d'âme et en le remerciant de l'attention qu'il portera à votre requête.

La preuve n'est pas l'agent verbalisateur mais le numéro erroné. J'insiste vous n'avez rien à perdre.

Cordialement

Par **james13000**, le **23/12/2013** à **00:12**

[fluo]bonjour[/fluo],
dépose une plainte,

Par **Lag0**, le **23/12/2013** à **07:49**

Bonjour james13000,
Pourriez-vous être un peu plus explicite ?